



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 7727

du 04/09/2020

Classes Résidentielles d'Immersion Artistique

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 7089

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 01/05/2020 au 30/06/2021
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Information succincte	Descriptif du projet pédagogique CRIA
-----------------------	---------------------------------------

Mots-clés	CRIA
-----------	------

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Primaire ordinaire Secondaire ordinaire

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :
Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Signataire(s)

Autre administration générale : Administrateur général de la Culture Freddy CABARAUX

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
QUINTART Anne	Administration générale de la Culture- Service général de l'Education permanente et de la Jeunesse - Centre Culturel Marcel Hicter "La Marlagne"	081/559.591 anne.quintart@cfwb.be
Voir circulaire		

Bruxelles, le 6 juillet 2020

Madame la Directrice,
Madame la Préfète,
Monsieur le Directeur,
Monsieur le Préfet

Votre correspondante : Anne QUINTART – anne.quintart@cfwb.be - 081/559.591

Centre Culturel Marcel Hicter La Marlagne

Chemin des Marronniers, 26

5100 Wépion

Objet : Circulaire Classes Résidentielles d’Immersion Artistique – CRIA

La Culture à l’école représente un enjeu essentiel dans le processus d’apprentissage. Le Décret « Culture – École » du 24 mars 2006 invite à tisser des liens entre les matières scolaires et des langages artistiques comme la Musique, les Lettres, les Arts plastiques, les arts numériques, ou les Arts audiovisuels tels que le Cinéma et les Médias.

Afin de poursuivre ces objectifs, le Centre culturel Marcel HICTER (*La Marlagne*) a élaboré un projet artistique intitulé « Les Classes Résidentielles d’Immersion Artistique » (en abrégé CRIA) à l’attention des élèves de cinquième et de sixième année de l’enseignement primaire et du premier degré de l’enseignement secondaire.

Les différentes activités proposées permettent de construire des synergies entre l’École et la Culture en mettant les élèves en contact avec des œuvres et des artistes. Elles suscitent en eux la créativité, l’expérimentation et la découverte. Elles se fondent sur le principe de la démocratie culturelle sur la base d’un partenariat artiste-enseignant et artiste-élève.

Dans l’objectif de sensibiliser au mieux les membres de la Communauté éducative et de favoriser au plus tôt l’éveil à la Culture, je vous invite à diffuser cette circulaire auprès des enseignant(e)s susceptibles d’être intéressé(e)s par cette initiative.

Vous trouverez toutes les informations et modalités pratiques en annexe à la présente circulaire.

L’Administrateur général de la Culture,

Freddy Cabaraux



Classes Résidentielles D'Immersion Artistique (CRIA)

RÉCAPITULATIF DU PROJET

6 juillet 2020

NOM DU PROJET
Classes Résidentielles
d'Immersion Artistique

- **Les objectifs poursuivis**

La culture à l'école représente un enjeu essentiel pour La Fédération Wallonie-Bruxelles et pour les politiques culturelles. C'est pourquoi, le Centre culturel Marcel HICTER a élaboré un projet artistique (les Classes Résidentielles d'Immersion Artistique) à l'attention des enfants de 5^{ème} et 6^{ème} années de l'enseignement primaire (1). Ce projet artistique vise à permettre aux jeunes de vivre un processus artistique en lien avec une thématique choisie. Il encourage aussi l'accès à la créativité et à la découverte culturelle. C'est un projet qui se fonde sur le principe de la démocratie culturelle en privilégiant les partenariats artistes-enseignants et artistes-enfants.

Les CRIA établissent des ponts entre l'Ecole et la Culture. Et cela dans l'esprit du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, qui prévoit pour tous les élèves, durant tout le cursus scolaire, un Parcours d'Education Culturelle et Artistique (PECA).

Plus concrètement, ce projet se base sur trois composantes, à savoir : des connaissances, des pratiques artistiques et des rencontres artistiques (avec des artistes et des œuvres).

L'équipe pédagogique de *La Marlagne* sélectionne des thématiques dont le développement peut servir de support à l'apprentissage de savoirs, de savoir-faire ou savoir-être dans plusieurs disciplines et à toutes les étapes du parcours scolaire (2). Les programmes des CRIA sont réalisés en partenariat avec des opérateurs culturels soutenus par l'Administration générale de la Culture.

Dix CRIA ont déjà été organisées avec succès à *La Marlagne*. De nouvelles thématiques sont actuellement développées pour enrichir la diversité de ces CRIA.

(1) Vu l'intérêt des écoles de l'enseignement secondaire pour le projet CRIA, l'équipe de la Médiation culturelle de La Marlagne ouvre les inscriptions aux élèves du premier degré de l'enseignement secondaire, tous réseaux confondus.

- **Les dates des CRIA pour l'année scolaire 2020-2021**

- ✓ Du 5 au 9 octobre 2020 : CRIA Musique « Du Cri à l'électro »
- ✓ Du 1 au 5 février 2021 : CRIA Arts de la scène « C'est notre scène ! »
- ✓ Du 22 au 26 mars 2021 : CRIA Environnement « Un petit pas pour la planète, un bond pour ta créativité ! »
- ✓ Du 3 au 7 mai 2021 : CRIA Audiovisuel « Action, réaction & production »

- **L'identification du public concerné**

Les CRIA sont destinées à deux publics cibles :

- Les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} années de l'enseignement primaire accompagnés de leurs titulaires.
- Les élèves du premier degré de l'enseignement secondaire accompagnés de leurs enseignants référents.

- **Montant du séjour**

150 € par enfant. Ce prix comprend l'hébergement et l'encadrement des enfants assuré par une équipe d'animateurs professionnels sélectionnés par l'opérateur culturel. Gratuité pour les enseignants.

- **Des enfants créateurs, citoyens, impliqués dans un processus participatif...**

Les CRIA proposent ces modules à des groupes de plus ou moins 120 élèves composés dans le respect de la diversité sociale et des réseaux.

Pour chaque thématique des CRIA, les enfants vivent pendant une semaine une passionnante aventure artistique qui leur permet de découvrir leur potentiel créatif, leur capacité d'expression, le dépassement de soi dans le respect et l'harmonie collective.

Les enfants assistent aussi à des spectacles d'une remarquable qualité et rencontrent des artistes qui leur ouvrent les portes de leurs univers.

Le travail en ateliers avec des groupes composés d'une vingtaine d'élèves (provenant de toutes les écoles participantes) permet que dans un même lieu, élèves, artistes, enseignants et animateurs participent ensemble à un projet pour expérimenter, créer, s'exprimer, se découvrir et s'émerveiller...

Tous les documents relatifs à l'organisation des CRIA : la circulaire CRIA, le formulaire d'inscription, les informations pratiques relatives à l'hébergement et à l'infrastructure du centre sont sur le site web de La Marlagne, dans la rubrique Séjours pédagogiques sous l'onglet « Les Classes Résidentielles d'Immersion artistique (C.R.I.A.) ».

Site web : <http://www.lamarlagne.cfwb.be>

La page Facebook de La Marlagne permet d'avoir une illustration du succès des CRIA.

Page Facebook : <https://www.facebook.com/lamarlagne/>

(2) En référence aux socles de compétences (Enseignement fondamental et premier degré de l'Enseignement secondaire).

Par l'initiation des élèves aux différentes disciplines artistiques, l'école permet de développer des comportements (autonomie, esprit critique, tolérance, etc.) tels que l'élève puisse acquérir une qualité de vie en devenant un citoyen du monde, responsable donc libre. Ceci, à travers les compétences transversales à exercer et des compétences disciplinaires.

• Modalités d'inscription

- La sélection des écoles sera faite sur base de leur intérêt pour la thématique de la CRIA proposée et du projet pédagogique de l'école.
- Au moins un(e) enseignant(e) de chaque classe inscrite est motivé(e) à s'engager par la mise en place de la préparation du projet au sein de sa classe.
- La candidature de votre école envisage des prolongements aux expériences vécues à *La Marlagne* durant le reste de l'année scolaire accordant à la culture une vraie place à l'école.
- Les enseignant(e)s inscrits à une CRIA sont autorisé(e)s à participer à :
 - Une séance d'information et de prise de connaissance du projet CRIA ;
 - Une demi-journée de rencontres et de préparation à la CRIA avec les organisateurs (opérateur culturel - équipe pédagogique de *La Marlagne*) dans les semaines précédant le séjour à *La Marlagne* ;
 - Une séance d'évaluation du projet organisée au sein votre école, dans les deux mois suivant la fin de la CRIA ;
 - Une demi-journée d'échanges de pratiques et de partage d'expériences entre les écoles ayant participé au projet et ce, avant la fin de l'année scolaire.
- Merci de veiller à ce que :
 - Les documents qui vous seront remis, soient complétés par les parents des élèves et les enseignants des classes concernées dans les délais fixés par *La Marlagne* ;
 - Le dossier de candidature complet soit remis dans les délais impartis.

- **Etapas de la procédure :**

1. Envoyez votre dossier (formulaire plus lettre de motivation) par **courriel** via le formulaire de candidature, en annexe, à l'adresse : cria@cfwb.be au plus tard à la date indiquée pour chaque CRIA
 - 15 août 2020 pour la CRIA Musique
 - 30 novembre 2020 pour la CRIA Arts de la scène
 - 18 décembre 2020 pour la CRIA Environnement
 - 28 février 2021 pour la CRIA Audiovisuel
2. Votre candidature sera soumise à un comité de sélection qui l'examinera sur base des critères de participation et de sélection énoncés plus haut.
3. Les écoles sélectionnées seront averties par mail.

ORGANISATION

Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale de la Culture

Service général de l'Education permanente et de la Jeunesse

Centre Culturel Marcel HICTER - *la Marlagne*

Chemin des Marronniers, 26 - 5100 Wépion - Tél : 081/559.570 - www.marlagne.be

CONTACTS

Anne QUINTART

Attachée - Responsable pédagogique et Communication

anne.quintart@cfwb.be

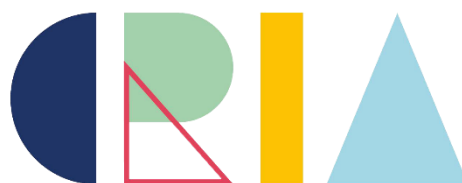
081/559.591

Yannick HEBETTE

Assistant en communication et projets

yannick.hebette@cfwb.be

081/559.577



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Classes Résidentielles d'Immersion Artistique

THÉMATIQUES

→ *Merci de cocher la case correspondante*

- Musique** : date limite d'envoi le **15 août 2020**
(5 au 9 octobre 2020)
- Arts de la scène** : date limite d'envoi le **30 novembre 2020**
(1 au 5 février 2021)
- Environnement** : date limite d'envoi le **21 décembre 2021**
(22 au 26 mars 2021)
- Audiovisuel** : date limite d'envoi le **28 février 2021**
(3 au 7 mai 2021)

INFORMATIONS

Nom de l'Établissement scolaire :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

Nom et Prénom du chef d'établissement :

Adresse mail :

Téléphone :

Réseau : WBE CPEONS/CECP FELSI SeGEC

Nombre total d'élèves :

Nombre total de classes :

Classe (année)	Nom et prénom de l'enseignant(e)	Adresse mail	Téléphone

ENGAGEMENTS

Pourriez-vous confirmer les engagements suivants en cochant les cases correspondantes :

- Vous vous engagez et autorisez les membres de votre équipe éducative à participer à :
 - Une séance d'information et de prise de connaissance du projet CRIA
 - Une demi-journée de rencontres et de préparation à la CRIA avec les organisateurs (opérateur culturel-équipe pédagogique de *La Marlagne*) dans les semaines précédant le séjour à *La Marlagne*.
 - Une séance d'évaluation du projet organisée au sein votre école, dans les deux mois suivant la fin de la CRIA
 - Une demi-journée d'échanges de pratiques et de partage d'expériences entre les écoles ayant participé au projet et ce, avant la fin de l'année scolaire.

- Vous vous engagez à ce que :

- Les documents qui vous seront remis, soient complétés par les parents des élèves et les enseignants des classes concernées dans les délais fixés par *La Marlagne*
- Le dossier de candidature complet soit remis dans les délais impartis.
- Les arrhes de l'ensemble des participants globalisées par classe (25% du montant global) sont à verser sur le compte bancaire de *La Marlagne* au plus tard le 15 août 2020 (pour la CRIA Musique) :

→ Ce formulaire est à renvoyer par courriel à :

cria@cfwb.be ou anne.quintart@cfwb.be

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de la Culture
CENTRE CULTUREL MARCEL HICTER « La Marlagne »
Chemin des Marronniers, 26
5100 WEPION

Tél : 081/559.570
N° d'Entreprise : BE0316380940
BELFIUS : 091-2111025-43
IBAN : BE66 0912 1110 2543
IBIC : GKCCBEBB